

Autorisation pour arbres, haies, cordons boisés, boqueteaux non soumis au régime forestier

C₂

Abattage Recépage Taille

Bases légales:

Art. 4a de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)

Art. 15 et 21 du règlement d'application de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RLPNMS)

Règlements communaux:

Personne de contact avec adresse et téléphone

Remarques

Décision de la Municipalité

Refus

Plantations de compensation

Contribution de remplacement de Fr.
à verser

lieu

délai

La partie inférieure de la formule sera affichée au pilier public

Requérant

Situation

Territoire communal:

Parcelle(s) No:

Lieu-dit:

Coordonnées:

Objet soumis au plan de classement sous No:

Objet: Haie Boqueteau Cordon boisé Arbre isolé

Motif de la requête (selon art. 15 RLPNMS)

Croquis/photo/remarques

verso

annexe

- Arbre malade
 Impose une gêne excessive à une habitation préexistante
 Empiète sur le domaine public
 Autre.....

- Essence (Arbre)
 Bosquet
 Haie

Diamètre (cm)
 Surface (m²)
 Longueur (m)

Hauteur (m)

Toutes interventions et oppositions motivées sont à signaler à:

d'ici au:

Date et signature: